



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250721-CM_2025_37-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-37

**OBJET : FINANCES - OUVRAGE « REVENTIN-VAUGRIS, UN VILLAGE SACRIFIÉ – UNE VOIX ÉTOUFFÉE » -
PRIX DE VENTE**

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 21 JUILLET 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 17 JUILLET 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 10 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika		X		CHAVASSE D.
ORENGIA	Alain		X		RUCHON E.	BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny		X		TONOLI E.	CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier		X		BIEUVELET L.	JACQUET	Henriette		X		RIGOUDY D.
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles		X		BOITON R.
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BIEUVELET Laetitia

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition de 250 exemplaires du livre « REVENTIN-VAUGRIS, UN VILLAGE SACRIFIÉ – UNE VOIX ÉTOUFFÉE » des éditions du Poutan au prix de 15 euro l'exemplaire.

Ce livre sera disponible à la vente en Mairie et à la bibliothèque dès approbation de la présente délibération.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de l'ouvrage à 15 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 14 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. BOITON – M. LEFAIVRE)

FIXE le prix de vente de l'ouvrage « Reventin-Vaugris, un village sacrifié – une voix étouffée » à 15 €,

DIT que ces sommes seront encaissées dans le cadre de la régie « Photocopies – Bibliothèque » existante, et seront imputées au compte 7062 du budget communal.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 22 juillet 2025



Madame la Maire
Edith RUCHON

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture